



CERT

Comité d'évaluation des ressources transfrontalières

Document de référence 2007/02

Ne pas citer sans
autorisation des auteurs

TRAC

Transboundary Resource Assessment Committee

Reference Document 2007/02

Not to be cited without
permission of the authors

DISCARDS OF COD FROM THE 2006 CANADIAN GROUND FISH FISHERY ON EASTERN GEORGES BANK

S. Gavaris, L. Van Eeckhaute, and K. Clark

Fisheries and Oceans Canada
531 Brandy Cove Road
St. Andrews, New Brunswick E5B 3L9
Canada

Abstract

Achieving catches that match multiple quotas in mixed fisheries can be difficult. In 2006, the Canadian quota for cod on eastern Georges Bank was 1,326 mt while the quota for haddock was 14,520 mt. The disparity in cod and haddock quotas created an environment where discarding of cod was a potential hazard. The differences between ratios of cod to haddock between at-sea observed fishing and unobserved fishing were used to detect potential discarding and to estimate discards. Two estimators were evaluated, the re-transformed average of the natural logarithm of the ratios and the ratio of the sum of cod to the sum of haddock. The ratio of sums method was recommended for routine application because it was more robust to the presence of sub-trips with small catches that may display erratic cod to haddock ratios and it did not require separate consideration of zero cod and haddock catches. Discarding was not evident for fixed gear fisheries. With few exceptions, discarding appeared to occur by all mobile gear fleets in both zones and all quarters. In total, discards of cod from the Canadian groundfish fisheries on Georges Bank in 2006 were 237 mt.

Résumé

Il peut être difficile de réaliser des prises qui concordent avec des quotas multiples dans les pêches mixtes. En 2006, le quota canadien pour la morue dans la partie est du banc Georges était de 1 326 tm, tandis que celui de l'aiglefin était de 14 520 tm. La disparité entre les quotas de morue et d'aiglefin a créé une situation susceptible d'entraîner des rejets de morue. Les différences entre les ratios de morue par rapport à l'aiglefin pour la pêche surveillée par des observateurs en mer et pour la pêche non surveillée par des observateurs en mer ont servi à calculer les rejets potentiels et à en faire des estimations. Deux estimateurs ont été évalués : la moyenne du logarithme naturel retransformée des ratios et le ratio de la quantité totale de morue par rapport à la quantité totale d'aiglefin. La méthode du ratio entre les quantités totales a été recommandée pour une application de routine car elle résistait mieux à l'existence de sorties secondaires susceptibles de fausser les ratios entre la quantité de morue et la quantité d'aiglefin, et parce qu'elle n'exigeait pas de tenir compte de façon distincte des prises ne comptant aucune part de morue ou d'aiglefin. Dans le cas des pêches aux engins fixes, il n'y a pas de données indiquant qu'il y a eu des rejets. À quelques exceptions près, toutes les flottilles d'engins mobiles semblent avoir rejeté des prises dans les deux zones et tous les trimestres. Au

total, les rejets de morue dans les pêches du poisson de fond sur le banc Georges ont été de 237 tm.